

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ALSH ENFANCE EXTRA-SCOLAIRE 2017

Inscriptions au choix

L'accueil aura lieu sur le site de Noyant et à Parçay-les-Pins selon le nombre d'inscrits (8 minimum pour une ouverture du site)

- À la demi-journée avec ou sans repas (uniquement sur les petites vacances)
- En journée (été = 3 jours minimum par semaine)

Dans le cas où l'un des sites ait atteint son seuil d'accueil, il est possible de proposer aux familles, une inscription sur l'autre structure. Selon le nombre d'inscrits les enfants pourront être regroupés sur Noyant.

Modalités d'inscription

L'accueil de loisirs reçoit tous les enfants quelle que soit leur nationalité ou leur situation. L'équipe est à votre disposition si vous souhaitez mettre en place un accueil spécifique pour votre enfant (allergie, handicap...). Quel que soit leur lieu de résidence, tous les enfants seront accueillis à l'Accueil de Loisirs.

Le forfait tarifaire est en fonction des ressources des ménages (Quotient familial CAF ou MSA) et du lieu de résidence.

Votre enfant peut participer aux activités dès lors que son dossier est complet

- Fiche de renseignements entièrement remplie et signée
- Fiche sanitaire entièrement remplie et signée
- Duplicata de l'assurance responsabilité civile extra-scolaire
- Copie d'un courrier CAF ou MSA récent justifiant de votre n° d'allocataire et de votre Quotient Familial.

Notre association comme lieu d'accueil doit veiller au respect de la laïcité, c'est pourquoi le personnel et les utilisateurs ne porteront pas de signes religieux distinctifs.

La restauration

Le repas sera pris à 12h15 à la cantine scolaire de Noyant. Le menu sera affiché à l'entrée. Les animateurs déjeunent avec les enfants et veillent au bon déroulement des repas. Des repas spécifiques peuvent être mis en place. Les repas sont fournis par l'entreprise Restoria.

L'accueil des enfants ayant des problèmes de santé liés à l'alimentation sera étudié par l'équipe d'encadrement en lien avec les parents.

Horaires

Les activités du centre se déroulent de 8h45 jusqu'à 17h30. Les enfants scolarisés sur Noyant et Parçay-les-Pins sont pris en charge le mercredi par l'Association à la sortie des classes.

Pour les autres communes les enfants accompagnés par le transport du Département de Maine-et-Loire sont sous la responsabilité de l'Accueil de Loisirs à la descente de l'autocar.

Pour les parents qui travaillent, un accueil des enfants est proposé :

- De 7h à 8h45 et de 17h30 à 18h30 pour toutes les périodes d'ouverture.

En cas de non présence des parents après 18h30, l'enfant pourra être confié aux autorités locales, une affiche indiquant où il se trouve.

La fréquentation

Pour une bonne gestion du centre les inscriptions se font à l'avance :

- 1 semaine et demi avant pour les petites vacances scolaires (1^{er} février, 29 mars, 11 octobre, 13 décembre).
- Avant le 21 juin 2017, pour l'été.

Passés ces délais l'association n'embauchera pas de personnel supplémentaire.

Les absences

En cas d'absence due à une maladie avec justificatif, seul le repas sera facturé. Toute absence signalée après les délais cités ci-dessus entrainera une facturation de 50% du temps d'activité, soit :

- Le lundi précédent le début des petites vacances scolaires.

- A partir du 22 juin

Tarifs

Toute inscription à l'Accueil de loisirs entraîne l'adhésion annuelle de la famille à l'association, à ce jour à 5€ par famille. Par convention avec la CAF, la directrice peut consulter votre quotient familial grâce à un accès réservé et confidentiel (CAFPRO), l'approbation du règlement intérieur entraîne l'accord de cette disponibilité.

Quotient familial	Prix par jour (avec repas)	½ journée (avec repas)	½ journée (sans repas)	Garderie l'heure
Inférieur à 336€	4.55 €	3.95 €	1 €	1,70 €
De 336 à 400€	5.75 €	4.55 €	1.60 €	
De 401 à 500€	6.95 €	5.15 €	2.20 €	
De 501 à 600€	8.00 €	5.65 €	2.70 €	
De 601 à 700 €	9.05 €	6.25 €	3.30 €	2,20 €
De 701 à 800 €	10.15 €	7.25 €	4.30 €	
De 801 à 900 €	11.25 €	8.25 €	5.30 €	
De 901 à 1100 €	12.30 €	8.75 €	5.80 €	
Supérieur à 1101€	13.35 €	9.25 €*	6.30 €	
Hors commune-nouvelle	15.35 €	10.25 €	7.30 €	

Une facture mensuelle sera envoyée ou remise en main propre à la famille. Le paiement est à effectuer à réception de la facture par chèque ou en espèce. Les familles qui auront 2 mois de retard sur leur règlement de facture ne pourront plus être accueillies au sein de l'Accueil de Loisirs.

Recommandations

Un minimum d'hygiène corporelle et vestimentaire est nécessaire au bien-être de tous. Il est conseillé aux parents d'habiller leurs enfants avec des vêtements confortables, peu fragiles et pratiques pour qu'ils participent pleinement aux activités proposées.

Prévoir selon les saisons : chapeau ou casquette, crème solaire et gourde ou petite bouteille d'eau, bonnets, gants, écharpes, chaussures imperméables et chaudes.

Il est formellement interdit d'amener des objets dangereux ou contondants. Il est demandé aux familles de ne pas apporter d'objet de valeur au centre : bijoux, console portable, etc.

L'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Sécurité

La porte d'entrée sera fermée à clé. Un interphone est à votre disposition à l'extérieur pour nous contacter ou une sonnette à la porte d'entrée. Chaque animateur est responsable de son groupe. Les enfants sont repris par les parents ou par des personnes désignées par écrit entre 17h et 18h30. Cet écrit devra être remis précédemment par le parent à l'équipe d'animation qui le transmettra à la directrice.

Concertation

Les informations concernant les sorties et les animations seront affichées le soir aux entrées à l'attention des parents.

Chaque structure dispose d'une boîte à lettre, n'hésitez pas à déposer vos remarques anonymes.